

LINK 2026

Plan d'actionnariat réservé aux salariés

AGIR ENSEMBLE POUR UN AVENIR DURABLE

SOUSCRIVEZ EN LIGNE SUR
[LINK.ENGIE.COM/2026](https://link.engie.com/2026)
DU 3 AU 17 JUIN 2026¹



[LINK.ENGIE.COM/2026](https://link.engie.com/2026)



¹ Toutes les dates indiquées dans cette brochure sont indicatives.

DÉCOUVREZ LINK 2026, LE PLAN D'ACTIONNARIAT SALARIÉ DU GROUPE ENGIE



✓ QU'EST-CE QUE LINK ?

LINK est le plan d'actionnariat salarié du Groupe ENGIE.

Il vous permet d'acquérir indirectement des actions ENGIE via le Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) « LINK INTERNATIONAL », à des conditions privilégiées. Votre investissement est bloqué 5 ans.

✓ QU'EST-CE QU'UN FCPE ?

Un Fonds Commun de Placement d'Entreprise est un portefeuille de valeurs mobilières détenu en copropriété par l'ensemble des salariés souscripteurs des parts de FCPE.

En participant à LINK 2026, vous souscrirez, dans le cadre du plan d'épargne groupe international (PEGI) ENGIE des parts du compartiment « LINK CLASSIC 2026 » du FCPE « LINK INTERNATIONAL ».

Vous ne serez donc pas directement actionnaire du Groupe ENGIE, mais détenteur de parts du FCPE, attribuées en proportion de votre investissement. Le FCPE « LINK INTERNATIONAL » détiendra vos actions.

QUELS SONT LES AVANTAGES DE LINK 2026 ?

✓ EN PARTICIPANT À LINK 2026, LES AVANTAGES SONT LES SUIVANTS :

Une décote de 20 % sur le prix de référence de l'action

- Le prix de souscription dont vous bénéficiez en tant que salarié bénéficiaire dans le cadre du plan d'une réduction de 20 % par rapport au prix de référence. Cette décote augmente vos gains potentiels ou atténue vos pertes selon l'évolution du cours.
- Le prix de référence est égal à la moyenne arithmétique des cours moyens de l'action ENGIE pondérés par les volumes échangés sur le marché Euronext Paris (*Volume-Weighted Average Price*) au cours des 20 séances de bourse du 5 mai au 1^{er} juin 2026 inclus.

Un abondement maximum de 500 €

- Le Groupe complète votre apport personnel d'un abondement selon la règle suivante :

Vous investissez	ENGIE complète votre investissement à hauteur de :	Abondement brut maximum pour la tranche
De 0 € à 100 € inclus	300 %	300 €
Au-delà de 100 € jusqu'à 300 € inclus	100 %	200 €

Ainsi, si vous souscrivez 300 € dans le compartiment « LINK CLASSIC 2026 » du FCPE « LINK INTERNATIONAL », vous recevrez un abondement de 500 €.

Votre investissement initial (apport personnel + abondement) sera donc de 800 €. Si vous investissez au-delà de 300 €, vous pourriez bénéficier de l'abondement maximal de 500 € et de la décote sur la globalité de votre versement.

À noter qu'en cas d'application de la règle de réduction détaillée page 7, le montant investi et l'abondement correspondant peuvent être réduits indépendamment du montant total de votre apport personnel.

Selon votre pays de souscription, l'abondement pourra être soumis à l'impôt sur le revenu et/ou aux contributions sociales qui pourront être prélevés sur votre salaire.

Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au Supplément Local de votre pays disponible sur <https://link.engie.com/2026>.



Un simulateur est à votre disposition sur link.engie.com/2026

✓ GRÂCE À VOTRE INVESTISSEMENT :

■ Bénéficiez des dividendes éventuels

Les éventuels dividendes et produits attachés à l'action seront réinvestis dans le compartiment « LINK CLASSIC 2026 » augmentant ainsi la valeur de votre investissement en actions ENGIE.

Le compartiment « LINK CLASSIC 2026 » pourra bénéficier du dividende majoré, si les conditions prévues par les statuts d'ENGIE et la loi sont remplies, ce qui augmentera davantage vos avoirs.

■ Constatez une plus ou moins-value potentielle

Veillez-vous référer au Supplément Local de votre pays disponible sur <https://link.engie.com/2026> pour plus d'informations sur la méthode de calcul de la plus ou moins-value dans votre pays.



EN CONTREPARTIE DES AVANTAGES DE LINK



✓ VOTRE INVESTISSEMENT SUIV LE COURS DE L'ACTION ENGIE

Votre investissement qui suit le cours de l'action à la hausse comme à la baisse comporte donc un risque de perte en capital.

En effet, en fonction du cours de l'action au moment du remboursement de vos avoirs, la valeur de ceux-ci pourrait être inférieure à votre apport personnel (moins-value).

En conséquence, il vous est recommandé d'évaluer la nécessité de diversifier votre épargne.

✓ VOTRE INVESTISSEMENT EST BLOQUÉ 5 ANS

L'investissement est bloqué jusqu'au 29 juillet 2031 inclus, sauf en cas de déblocage anticipé.



Un simulateur
d'investissement
est disponible sur le site
link.engie.com/2026

LES MODALITÉS DE SOUSCRIPTION



✓ QUI PEUT PARTICIPER ?

- **Tous les salariés** possédant un contrat de travail au 17 juin 2026 avec une société adhérente au PEGI ENGIE et ayant à cette date au moins trois mois d'ancienneté, consécutifs ou non, depuis le 1^{er} janvier 2025.

✓ UN CADRE FISCAL PROPRE À VOTRE PAYS

Selon votre pays de souscription, vous pouvez être soumis à l'impôt sur le revenu et/ou aux contributions de sécurité sociale à différents moments de votre investissement dans LINK 2026 (souscription, versement de dividendes...).

Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au Supplément local de votre pays disponible sur <https://link.engie.com/2026>.

✓ QUELS SONT LES MOYENS DE PAIEMENT ?

Pour connaître les moyens de paiement pour l'opération LINK 2026, veuillez-vous renseigner auprès de votre LINK manager local.

✓ QUEL MONTANT POUVEZ-VOUS INVESTIR ?

Vous choisissez librement le montant que vous souhaitez investir dans LINK, dans les limites suivantes :

■ Au minimum :

Votre apport personnel est au moins de 10 €.

■ Au maximum :

Votre versement dans LINK 2026 ne doit pas dépasser 25 % de votre rémunération annuelle brute 2026 (y compris primes, bonus, etc.).

✓ QUE SE PASSE-T-IL EN CAS DE SURSOUSCRIPTION ?



Conformément aux décisions du Conseil d'administration du 5 novembre 2025 et de la Directrice Générale du 18 février 2026, le nombre total d'actions proposées dans le cadre de LINK 2026 est limité par un double plafond constitué :

- d'un nombre maximal de 8 millions d'actions : abondement compris (le Plafond Global en Actions) ; et
- du coût de l'opération (coût de la décote et coût de l'abondement) limité à 37,5 millions d'euros (le **Plafond Global en Euros**). Au sein du **Plafond Global en Euros** est définie une sous-enveloppe (**Sous-Enveloppe en Euros**) correspondant aux coûts i. de l'abondement, ii. de la décote sur l'abondement ainsi que iii. de la décote liée à l'apport personnel abondé. La **Sous-Enveloppe en Euros** est limitée à 22 millions d'euros. A noter que, dans l'hypothèse où le **Plafond Global en Euros** ne serait pas atteint, le montant non utilisé viendrait augmenter le montant de la **Sous-Enveloppe en Euros** et permettrait éventuellement d'éviter une réduction de celle-ci.

Dès que le Prix de Souscription sera déterminé, il sera procédé à la conversion en euros du Plafond Global en Actions sur la base du Prix de Souscription.

Dans l'hypothèse où les demandes de souscription conduiraient à ce qu'au moins un de ces plafonds soit dépassé, les demandes de souscription seraient réduites conformément aux modalités suivantes :

- a) si plusieurs plafonds étaient dépassés, y compris **la Sous-Enveloppe en Euros**, la réduction pourrait être opérée par plafond, simultanément ou successivement ;
 - b) il serait procédé à la division du montant du plafond par le nombre de participants, afin d'obtenir un montant moyen en euros qui serait servi par le participant (**le Montant Moyen Servi**) ;
- Toutes les demandes d'un montant inférieur ou égal au **Montant Moyen Servi** seraient intégralement servies ;
 - Toutes les demandes d'un montant supérieur au Montant Moyen Servi seraient servies dans un premier temps à hauteur du **Montant Moyen Servi** ;
 - Il serait procédé dans un second temps, pour la partie du montant supérieur au Montant Moyen Servi, à une réduction proportionnelle par application d'un taux de service déterminé en fonction du montant restant à attribuer par rapport au montant demandé au-delà du **Montant Moyen Servi**.



✓ QUE DEVIENT VOTRE INVESTISSEMENT À LA FIN DE LA PÉRIODE DE BLOCAGE ?

En participant à LINK 2026, **vous détenez des parts du compartiment « LINK CLASSIC 2026 » du FCPE « LINK INTERNATIONAL ».**

À la fin des 5 ans de blocage, vous aurez le choix entre :

- conserver vos avoirs dans le compartiment « LINK CLASSIC 2026 » ; vos avoirs seront disponibles,
- demander le remboursement total ou partiel de vos avoirs à tout moment.

✓ COMMENT PARTICIPER ?

Participez en quelques clics :

- 1) **Connectez-vous** au site <https://link.engie.com/2026>
- 2) **Cliquez** sur le bouton « Souscription à LINK 2026 »
- 3) **Connectez-vous** grâce à vos identifiants
- 4) **Prenez connaissance des conditions juridiques de souscription à LINK**
- 5) **Remplissez l'écran de souscription** et n'oubliez pas de valider votre souscription
- 6) **Téléchargez** votre confirmation de souscription

✓ PLUS D'INFORMATIONS

- Sur le site link.engie.com/2026,
- En vous adressant à votre LINK manager.



LINK 2026 : LE CALENDRIER INDICATIF



1

FIXATION DU PRIX DE RÉFÉRENCE ET DU PRIX DE SOUSCRIPTION D'UNE ACTION ENGIE : LE 2 JUIN 2026

Ils vous seront notamment communiqués sur le site <https://link.engie.com/2026>, au début de la période de souscription le 3 juin 2026.

3

PÉRIODE DE SOUSCRIPTION : DU 3 AU 17 JUIN 2026 INCLUS

Vous pourrez effectuer votre souscription à prix connu sur le site <https://link.engie.com/2026>.

4

RÉALISATION DE L'OPÉRATION : LE 30 JUILLET 2026

Dans les semaines suivant la réalisation de l'opération, Amundi ESR, le teneur de compte du PEGI ENGIE, vous adressera une confirmation de votre investissement comportant le nombre de vos parts du compartiment « LINK CLASSIC 2026 » du FCPE « LINK INTERNATIONAL ».

AVERTISSEMENT « U.S. PERSONS » :

le FCPE « LINK INTERNATIONAL » n'est pas ouvert à la souscription pour les résidents des États-Unis d'Amérique. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au règlement du FCPE « LINK INTERNATIONAL » et au site internet de la Société de gestion : www.amundi.com.

MESURES SPÉCIFIQUES À LA RUSSIE ET À LA BIÉLORUSSIE

En raison des sanctions imposées par l'Union Européenne, cette offre n'est pas ouverte aux citoyen(ne)s ni aux résident(e)s de Russie ou de Biélorussie, sauf dans les conditions suivantes :

- si il/elle est un(e) ressortissant(e) ou un(e) résident(e) russe, il/elle est par ailleurs ressortissant(e) d'un Etat membre de l'Union européenne, de l'Espace Economique Européen ou de la Suisse, ou est titulaire d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans l'un de ces Etats ;
- si il/elle est un(e) ressortissant(e) ou un(e) résident(e) biélorusse, il/elle est par ailleurs ressortissant(e) d'un Etat membre de l'Union européenne, ou est titulaire d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans l'un de ces Etats membres.

TRAITEMENT DE VOS DONNÉES PERSONNELLES

La mise en œuvre de LINK 2026 implique le traitement de vos données personnelles. Des informations à ce sujet sont disponibles dans la section « Traitement de mes données personnelles » des conditions juridiques de souscription à LINK 2026 que vous acceptez au moment de votre souscription.

ENGIE
67 rue Jules Ferry 92250 La Garenne-Colombes
www.engie.com